

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

Nombre conseillers en exercice	: 47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	1 <sup>er</sup> juillet 2010
Nombre conseillers présents	: 32		
dont : conseillers titulaires	: 27	Date de l'affichage du procès-verbal	15 juillet 2010
conseillers suppléants	: 5		

L'an deux mil dix, le huit juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, MENDES Thierry, LE VAST Jean-Claude, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, LAIDET Serge, PILLET Denis, VOISIN René, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : MM. LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de BOUSSARD Jean-Luc), PULCINELLA Robert, (suppléant de BROQUET Patrick), PATRIX Hubert (suppléant de LECAILLON Alain), LAUNEY Stéphane (suppléant de BEAUPERE Nicolas), TRAVERT Henri (suppléant de BOISNEL Jean).

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SCELLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, MABIRE Edouard, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, COLAS-DUGENETEL Alain, BOISNEL Jean.

Secrétaire de séance : M. LEVEEL Henry

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2010.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour dans le chapitre - 4 - « Base d'activités nautique de Portbail » relatif à l'acquisition du terrain d'implantation de la base nautique de Portbail. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

Suite à l'arrivée d'un groupe d'une quinzaine de parents d'élèves, dont certains accompagnés de leurs enfants, venus manifester leur opposition à la fermeture de la Clis (Classe d'intégration scolaire) de Portbail, M. le Président suspend la séance et donne la parole à leur représentante.

Celle-ci donne lecture d'une lettre ouverte dans laquelle sont exposées les conséquences, pour les élèves fragilisés du territoire obligés lors de la prochaine rentrée de rejoindre l'une des quatre Clis des environs situées aux Pieux, à Bricquebec, à St Sauveur le Vicomte ou à la Haye du Puits : transports plus longs, fatigue supplémentaire, nouveau cadre de vie, coût financier, etc...

M. Alain Lechevalier souhaite que les conseillers communautaires rédigent une motion de soutien auprès des parents d'élèves et de leurs enfants. M. le Président indique que cette motion sera mise au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour lors de la reprise de ce conseil. Au vu des résultats remarquables des élèves qu'il a pu rencontrer lorsqu'il était médecin scolaire, M. Christian Ferrier réaffirme le bien-fondé de ce type de structure et estime dommageable sa fermeture sur Portbail. M. le Président indique que les élus ne sont pas restés inactifs, à savoir sa rencontre avec Mme l'Inspectrice d'Académie en compagnie du maire de Portbail et du Conseiller Général, interpellation de Monsieur le Préfet de la Manche, du Président du Conseil Général par M. Dieudonné Renaux lors de la cérémonie d'inauguration du bourg de Les Moitiers d'Allonne. Il ajoute qu'une rencontre informelle avec Mme l'Inspectrice d'Académie aura lieu ce vendredi 9 juillet lors de son cocktail de départ.

M. le Président déclare ouverte la séance du conseil.

#### Motion de soutien fermeture classe Clis Portbail

M. le Président propose l'adoption par le Conseil Communautaire d'une motion de soutien, suite à la décision de l'Inspection d'Académie de fermer la classe d'intégration scolaire de Portbail à la rentrée de septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- acte les très bons résultats obtenus par cette structure au cours de l'année scolaire 2009/2010 : 5 enfants ont pu être réorientés vers une scolarisation classique,
- note que les effectifs prévisionnels auraient pu atteindre 8 à 10 élèves si cette classe avait été maintenue,
- indique que cette décision va impliquer une fatigue supplémentaire liée au transport vers Bricquebec, la Haye du Puits, Les Pieux ou Saint Sauveur le Vicomte et un allongement de la journée scolaire pour des enfants fragilisés,
- indique que cette décision risque de compromettre le suivi médical de ces enfants par des organismes spécialisés (orthophoniste, centre médical psycho-pédagogique.....),
- regrette que la logique comptable de l'Education Nationale l'emporte sur l'intérêt de l'élève et la solidarité vis-à-vis des plus faibles.

M. le Président informe les parents d'élèves que cette motion, accompagnée d'un courrier, sera transmise à M. le Préfet en début de semaine prochaine et que leurs problèmes sont aussi ceux des élus. Le groupe de parents d'élèves se retire en remerciant l'assemblée pour leur écoute et leur soutien.

M. le Président accueille M. Francis D'Hulst, conseiller communautaire titulaire, remplaçant de Mme Laurie Godey conseillère communautaire titulaire démissionnaire pour la commune de Portbail et M. Joël André conseiller communautaire suppléant en remplacement de Mme Laurence Jardy conseillère communautaire suppléante démissionnaire pour la commune de Le Mesnil.

M. le Président présente à l'assemblée Madame Hélène Gueguen qui sera chargée du service tourisme et plus spécifiquement de la refonte et remise à jour des topoguides pendant le congé de maternité de Melle Céline Gateau. Il présente également M. Michael Clément, nouveau technicien des rivières qui aura pour mission l'élaboration et le suivi des dossiers techniques et administratifs nécessaires à la réalisation des travaux et à la passation des marchés et les dossiers de demandes de subvention, le suivi des dossiers d'enquête publique, la coordination des actions entre les différents acteurs, l'information et sensibilisation des riverains, l'organisation et le suivi des travaux sur les cours d'eau, la surveillance régulière de l'état des cours d'eau et des ouvrages ainsi que le déroulement des travaux réalisés par les prestataires et les riverains, accessoirement il sera amené à effectuer des missions ponctuelles en assainissement non collectif

Compte-rendu délégations :

- bureau communautaire : acquisition tondeuse golf : société Flambard de Portbail pour un montant de 30 440.00 € HT (- 20 % à la charge de l'association)
- M. le Président :
  - o souscription auprès de la Caisse d'Epargne d'un prêt de 300 000 € au taux fixe de 2.77 % à amortissement constant pour une durée de 12 ans avec remboursement trimestriel.
  - o nivellement de l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à l'entreprise Eurovia de Périers dans les conditions suivantes :
    - 1 intervention bulldozer 1 journée : 820.00 € HT
    - 1 intervention bulldozer ½ journée : 470.00 € HT
    - 1 intervention bulldozer 1 heure : 210.00 € HT

### **1. ACQUISITION IMMOBILIERE ET CREDIT-BAIL**

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 09 décembre 2009, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un crédit bail avec l'EARL des 4 saisons, dans le cadre des échanges fonciers pour l'extension du golf de la Côte des Isles. Compte tenu de difficultés liées au permis de construire de la nouvelle stabulation, M. le Président propose les modalités suivantes :

- l'acquisition du bâtiment et son emprise foncière à l'EARL des 4 Saisons, délimitée cadastralement, pour un montant de 135 000 € HT ainsi que les frais annexes (bornage, frais notariés, coût de crédit)
- la mise à disposition du bâtiment sous forme d'un crédit-bail immobilier à l'EARL des 4 saisons (ou à toute autre entité juridique s'y substituant pour l'exploitation agricole pendant la période d'amortissement) sans intérêt, remboursable en 20 annuités avec différé de remboursement de 5 ans (le 1<sup>er</sup> remboursement intervenant le 1<sup>er</sup> juillet 2015), à l'issue duquel l'EARL des 4 saisons pourra en redevenir propriétaire, les loyers seront imposables à la TVA,
- d'apporter la caution de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à hauteur de 50 % du prêt soit 120 000 €, pendant une durée maximale de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter les modalités ci-dessus.

### **2. ACQUISITION FONCIERE A SAINT JEAN DE LA RIVIERE**

M. le Président propose au Conseil Communautaire l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section B 313 à Saint Jean de la Rivière, afin de réaliser des échanges dans le cadre de l'extension du golf. Le prix de ce terrain d'une superficie de 2 450 m<sup>2</sup> est de 1 225 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix pour (2 conseillers s'étant absents) et 1 abstention, décide :

- l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B 313 à Saint Jean de la Rivière, d'une superficie de 2 450 m<sup>2</sup> au prix de 1 225 €,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais correspondants
- de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.

### **3. APPEL A PROJETS ETABLISSEMENTS COMMUNICANTS**

M. le Président rappelle qu'un appel à projets a été lancé par le Syndicat Mixte Manche Numérique en 2009 pour l'équipement numérique des groupes scolaires éligibles à l'opération « Ecole Numérique Rurale » pilotée par l'Education Nationale.

Le Syndicat Mixte Manche Numérique a lancé un nouvel appel à projets dans le cadre de son programme « établissements communicants » ; la participation du Syndicat est de 33 % de l'achat du matériel informatique. M. le Président propose que la Communauté de Communes participe à l'équipement informatique des deux groupes scolaires non retenus en 2009 (Barneville-Carteret et

Denneville) à la même hauteur que les trois groupes scolaires précédemment retenus, soit 1 000 € HT par établissement. Si toutefois, les communes souhaitent aller au-delà de cette dotation, il propose de conventionner avec celles-ci afin de leur permettre de bénéficier des conditions de l'appel à projet du Syndicat Mixte, par le biais d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de répondre à l'appel à projets « Etablissements Communicants » lancé par le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à régler les frais correspondants à l'équipement informatique des groupes scolaires de Barneville-Carteret et Denneville pour un montant de 1 000 € HT par établissement,
- d'autoriser M. le Président à signer les conventions de fonds de versement de concours à passer avec les communes le cas échéant.

#### **4. BASE D'ACTIVITES NAUTIQUE DE PORTBAIL**

- avenant au marché de maîtrise d'œuvre : M. le Président présente le projet d'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre de la base d'activités nautiques de Portbail, correspondant à une modification des membres du groupement (démission du Cabinet CD Ingénierie) et une nouvelle répartition des honoraires comme suit :
  - VUILLERMOZ Juliette - architecte : 69.78 %
  - PLAZANET - économiste : 5.56 %
  - HAUGUEL-COQUIERE - Bureau d'étude fluides : 8.79 %
  - MAZIER - bureau d'études électricité, chauffage : 2.38 %
  - MASSON Hubert - architecte associé : 5.84 %
  - CD Ingénierie - économiste + bureau d'étude : 7.65 %

Il précise que l'estimation des travaux (bâtiment + VRD) : 628 000 € HT et le taux de rémunération à 9.07 % restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord aux modifications apportées au marché de maîtrise d'œuvre de la base d'activités nautiques de Portbail
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant.
- acquisition terrain à la commune de Portbail : M. le Président rappelle que par délibération du 08 septembre 2009, la commune de Portbail a décidé de céder le terrain sur lequel sera implantée la future base d'activités nautiques à la communauté de Communes pour l'euro symbolique, sous réserve que le permis de construire soit accordé. Le Conseil Communautaire a validé cette décision lors de sa séance du 23 septembre 2009. M. le Président indique que par délibération du 25 novembre 2009, à la demande du notaire, la commune de Portbail a ajouté une condition de réalisation de la construction dans les 10 ans. Si dans ce délai, la base d'activités nautiques n'est pas construite, le terrain sera rétrocédé à la commune dans les mêmes conditions. Il demande au Conseil Communautaire d'accepter cette modalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte de la décision de la commune de Portbail de céder le terrain cadastré section AC n° 18 à la Communauté de Communes à l'euro symbolique,
- accepte la clause de rétrocession dans les mêmes conditions en cas de refus de permis de construire et de non réalisation du projet dans les 10 ans,
- autorise M. le Président à signer toutes les actes et pièces et à régler les frais correspondants,
- décide de retenir la SCP Bleicher et Laurent pour cette transaction.

## 5. POLE JEUNESSE - AVENANT

M. le Président présente un devis de 399.72 € HT de l'entreprise Eustache, titulaire du lot n° 2 – gros œuvre, correspondant à la fourniture et la pose d'un caniveau, à l'entrée principale du pôle jeunesse. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la plus-value du lot n° 2,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise Eustache et à régler les frais correspondants.

## 6. ETUDE IMPACT GOLF - AVENANT MARCHE PLANIS

M. le Président rappelle qu'un marché a été passé en juillet 2007 avec le cabinet Planis pour la réalisation des études d'impact et loi sur l'eau pour le projet d'extension du golf de la Côte des Isles. Compte tenu des compléments d'études demandés, les délais de réalisation de l'étude ont été dépassés et le cabinet Planis demande une revalorisation de sa rémunération, en se basant sur l'indice Syntec (base août 2007).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix et 3 abstentions, donne son accord à l'avenant n° 1 à passer avec le cabinet Planis et autorise M. le Président à régler les frais correspondants.

## 7. DEMANDES DE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT POSTE TECHNICIEN RIVIERES

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 25 mars 2010, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un poste de technicien rivières et présente M. Mickael Clément, recruté depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il rappelle que les charges liées à ce poste (frais de personnel et investissement initial – véhicule et matériel informatique) sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général et le Conseil Régional et sollicite auprès du Conseil Communautaire l'autorisation de déposer les dossiers correspondants.

Il sollicite également l'autorisation de lancer une consultation pour l'acquisition d'un véhicule et de matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès des organismes partenaires les subventions relatives à l'emploi d'un technicien rivière à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010,
- décide de solliciter auprès des organismes partenaires les participations allouées pour l'investissement initial au titre de ce poste,
- autorise M. le Président à lancer les consultations pour l'acquisition d'un véhicule de service et de matériel informatique.

## 8. SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

- modification régie : M. le Président rappelle que la régie du site touristique de Fierville les Mines prévoit, dans son article 5, que le fonds de caisse attribué à la régie est de 120 €. Il demande une modification de cet article afin de passer le fonds de caisse à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la modification de l'article 5, afin de passer le fonds de caisse de la régie à 200 €.

- tarifs nouveaux produits : M. le Président propose la vente de 6 nouveaux produits à la boutique du site touristique de Fierville les Mines :

- sauté de porc – 525 g .....	9.90 €
- sauté de veau – 525 g.....	9.90 €
- pâté de foie – 175 g .....	4.00 €
- pâté de tête – 175 g .....	4.00 €
- rillettes – 175 g.....	4.80 €
- osso bucco – 340 g.....	4.80 €

- affiches A. Sagaert ..... 6.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider les tarifs ci-dessus, à compter du 15 juillet 2010.

## 9. SERVICE ORDURES MENAGERES - VENTE BENNE

M. le Président fait savoir au conseil communautaire qu'une benne hors d'usage peut être vendue pour le prix de la ferraille ; la société GDE de Valognes a proposé le tarif de 30.00 € HT la tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de vendre la benne à la société GDE au prix de 30.00 € HT la tonne.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

- SIAT : les ateliers thématiques ont eu lieu le lundi 28 juin 2010 et le mardi 06 juillet
  - o Comité de pilotage le mercredi 28/07/2010 à 14 h 30
  - o Présentation orientations en conseil communautaire du 09/09

- modification calendrier des réunions :

<b>Bureau communautaire 18 h</b>	<b>Conseil communautaire 20 h 30</b>
01-sept	09-sept
30-sept	07-oct
24-nov	02-déc

- rencontre KPMG au sujet de l'étude EPF Normandie = jeudi 15 juillet 2010 à 13 h 30 au siège 3CI
- inauguration travaux parcours école du golf = samedi 24 juillet à 16 h sur place
- rencontre maires et M. le Sous-Préfet : mercredi 15/09 - 18 h suivie d'un repas.

### - Tourisme

M. Alain Desplanques invite les membres de la Commission Tourisme à le rejoindre lors de réunion qui aura lieu le lundi 12 juillet prochain à 20 h au siège de la collectivité dont l'un des points de l'ordre du jour portera sur l'étude « tourisme » du Syndicat Mixte du Cotentin.

### - Spanc

En ce qui concerne la compétence assainissement non collectif, M. Daniel Mellet insiste sur l'importance de cette modification de statuts pour le territoire. M. le Président indique qu'à ce jour 1 100 installations ont été définies de priorité 1. Il rappelle que l'Agence de l'Eau subventionnera à hauteur de 60 % les études de filières et les travaux des foyers ayant donné volontairement délégation de maîtrise d'ouvrage à la collectivité et ajoute que toutes les installations devront être au moins contrôlées une fois avant le 31 décembre 2012. Il informe l'assemblée qu'à partir de mi 2011 obligation sera faite à tout propriétaire vendeur d'annexer au dossier de diagnostic un document de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

M. Alain Lechevalier, maire de Les Moitiers d'Allonne indique que son conseil municipal a demandé que le paragraphe concernant le vidage des fosses soit retiré, ne souhaitant pas qu'une seule entreprise devienne le référent sur le territoire de la collectivité pour cette activité au détriment des agriculteurs. M. le Président rappelle que la consultation sera faite par lots afin que toute personne ayant obtenu un agrément et désireuse d'exercer cette activité puisse répondre. Il ajoute que tous les dispositifs d'assainissements contrôlés ne sont pas de priorité 1 et que tous les propriétaires en priorité 1 ne seront pas adhérents, il restera beaucoup de « clients » pour les agriculteurs qui pratiquent l'épandage (technique amenée à disparaître).

M. Christophe Louis Dit Guérin propose que la collectivité investisse dans du matériel de vidange. M. le Président répond que cette proposition n'est pas à exclure si sa rentabilité s'avère effective tout en réalisant les travaux de filtration, de traitement et la remise en eau après vidange. M. le Président met à disposition auprès des maires du territoire le document à remplir pour l'agrément auprès des stations d'épuration ou d'élimination.

– Presbytère de la Haye d'Ectot

Afin de constater l'avancement des travaux, M. Gérard de La Fournière informe l'assemblée que les membres de la Commission Travaux sont invités à se rendre au Presbytère de la Haye d'Ectot le lundi 12 juillet à 15 heures et au Moulin de Fierville-Les-Mines à 16 h 30.

– Transports scolaires

M. Henry Levéel informe l'assemblée que suite à la mobilisation de parents d'élèves et d'élus, les jeunes étudiants sur Coutances, qui ne disposaient d'aucun arrêt Manéo sur le territoire de la collectivité bénéficieront, à partir de la prochaine rentrée, d'une ligne Barneville-Carteret/Coutances. Il demande qu'une publicité sur cette ligne soit réalisée afin qu'un maximum de voyageurs se l'approprient.

– USCI

Rappelant l'effort financier consenti par la collectivité afin de « remettre à flot » l'USCI, M. Henry Levéel tient à féliciter l'équipe de football amateur qui a remporté la coupe du Conseil Général de la Manche et se dit satisfait des efforts produits par cette association. M. Guy Cholot indique que dans le cadre de l'inauguration de nouveaux chars à voile à l'USP Sports Nautiques de Portbail le vendredi 9 juillet, des félicitations seront adressées à ces mêmes vainqueurs.

– Réception programme TNT

Au vu des difficultés de réception des TNT sur le territoire, M. Christian Ferrier souhaite qu'un courrier de protestation parvienne aux instances compétentes. M. le Président indique qu'un courrier sera expédié à l'organisme en charge de la TNT et informe l'assemblée qu'une réunion à ce sujet sera organisée par le Syndicat Mixte Manche Numérique en septembre prochain.

– Démission conseiller communautaire.

M. Roger Lozouet, Maire de St Lô d'Ourville informe l'assemblée que M. Nicolas Beaupère, conseiller communautaire titulaire démissionnaire est remplacé au sein de l'assemblée par M. Stéphane Launey. M. François Sené devient le nouveau conseiller communautaire suppléant de sa commune. La présentation officielle de ces nouveaux membres s'effectuera lors du conseil communautaire du 9 septembre prochain.

La séance est levée à 22 h 30